**Commune de QUETIGNY**
**Côte d'Or**

ρρρ

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 29

ρρρ

# *EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*
## *Séance du 19 DECEMBRE 2023 à 19h00*

***Président : R. DETANG, Maire***

**Présents :** Mr R.DETANG, Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mmes S.MUTIN, P.BONNEAU, MM V.GNAHOUROU, K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, D.REUET, Mme E. PREIONI VINCENT, Mr S.BOULOGNE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, N.COMBELONGE, V. DOS SANTOS, MM S.KENCKER, G.DECLAS, M.TAYEBI

**Excusés :** Mr M.JELLAL (pouvoir à C.GOZZI), Mmes K.BOUZIANE-LAROUSSI (pouvoir à S.PANNETIER), A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), MM H. EL KRETE (pouvoir à V.GNAHOUROU), M.BAMBA (pouvoir K.SOUVANLASY), Mme N.BINGGELI (pouvoir à E.PREIONI VINCENT), Mr J.THOMAS (pouvoir à P.SCHMITT), Mme M.GANHY (pouvoir à S.MUTIN), Mr B.MILLOT (pouvoir à S.KENCKER)

**Date de convocation**
12 décembre 2023

***Secrétaire de séance : Valentin GNAHOUROU, Adjoint au Maire***

**Date d'affichage**
21 décembre 2023

### 6. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / COMMISSION MAPA
Décision : **Unanimité**

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la désignation à venir, de voter à mains levées.

Par délibération du 30 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres de la commission d'Appel d'Offres/ commission MAPA.

Pour rappel, conformément aux dispositions des articles L.1414-2 et L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission est composée du Maire, Président, ou son représentant, et de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le trésorier, comptable assignataire de la commune, assiste aux réunions de la commission. Il peut formuler des avis.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est dès à présent précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire pourra désigner son représentant, en l'occurrence il s'agira toujours d'Isabelle PASTEUR.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM06-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

En application de la délibération du 13/09/2011, les membres de la CAO constituent la commission MAPA dont les règles et le fonctionnement sont identiques.

Les membres de la commission d'Appel d'Offres / commission MAPA avaient ainsi été désignés comme suit :

Titulaires : P. SCHMITT, S. MUTIN, M. LUCHIN, V. GNAHOUROU, S. KENCKER ;
Suppléants : M. JELLAL, K. BOUZIANE, O. LOURS, V. BACHELARD, N. COMBELONGE.

Suite au décès de Mario LUCHIN et à la démission d'Odile LOURS, il convient de remplacer ces derniers au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal décide de fixer la composition de la commission d'Appel d'Offres / commission MAPA comme suit :

Titulaires : P. SCHMITT, S. MUTIN, V. BACHELARD, V. GNAHOUROU, S. KENCKER ;
Suppléants : M. JELLAL ; K. BOUZIANE-LAROUSSI ; C. GOZZI ; S. PANNETIER ; N. COMBELONGE.

Fait à Quetigny, le 20 décembre 2023
Copie Certifiée Conforme,

MAIRIE DE QUETIGNY
Côte-d'Or

**Rémi DETANG**
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM06-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023